



## SERVICE DE RESTAURATION : DEMI-PENSION AU FORFAIT (5J)

### ➤ Carte Jeune

**ATTENTION** : Pour les élèves de 2nde il faut impérativement faire la demande de carte sur le site Carte Jeune de la Région Occitanie dès juillet afin de la recevoir avant l'arrivée dans l'établissement.

La carte Jeune délivrée par la Région Occitanie vous permettra d'accéder au service de restauration pour le repas de midi ou le petit-déjeuner si vous le souhaitez (**le repas du soir est réservé aux internes**). Elle doit être présentée à chaque passage, dans un lecteur prévu à cet effet et situé à l'entrée de chaque banque de self. Cette carte est valable pour toute la scolarité. En cas de perte, une demande doit être effectuée sur votre espace « Carte Région ».

### ➤ Tarif

Votre paiement ne se fait pas au repas. Il s'agit d'un forfait annuel payable par trimestre. L'inscription vaut engagement pour la totalité de l'année scolaire. Néanmoins, un unique changement de régime peut intervenir dans l'année scolaire sur demande écrite de la famille (demandes à déposer au plus tard 3 semaines avant l'issue du trimestre pour une prise d'effet à compter du trimestre suivant).

⇒ **Tarif : 592 € / an (tarif 2026)**

Les tarifs indiqués sont ceux de l'année civile 2026. Ils sont susceptibles d'être modifiés par décision de la Région Occitanie avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Le montant du 1<sup>er</sup> trimestre 2026-27 soit septembre-décembre sera de 255,30€.

Une facture vous sera adressée par mail en début de trimestre (par l'adresse : [opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr](mailto:opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr), attention de vérifier les spams) et sera à régler sous quinzaine. Vous avez la possibilité de demander un échelonnement en adressant une demande mail sur l'adresse : **paiement.0650027B@ac-toulouse.fr**.

Votre carte est personnelle et ne permet qu'un **unique** passage à chaque repas. Il vous est interdit de faire des échanges de carte, même avec un autre élève au forfait.

Dans la mesure où il s'agit d'un système forfaitaire, les élèves peuvent bénéficier d'une remise d'ordre (réduction sur le montant du forfait). Elle est de plein droit en cas de stage, de voyage scolaire. Elle est sous conditions sur demande écrite en cas d'absence pour maladie d'une durée supérieure à 5 jours consécutifs (sur présentation d'un certificat médical) et dans les autres cas définis dans le règlement régional du service de restauration.

### ➤ Modalités de paiement

- Soit par carte bancaire en vous connectant par EDUCONNECT ([educonnect.education.gouv.fr](http://educonnect.education.gouv.fr))
- Soit par chèque libellé à l'ordre de « **Lycée Jean Dupuy** » pour les élèves du Lycée Général et Technologique et à l'ordre de « **Lycée Professionnel Jean Dupuy** » pour les élèves du Lycée Professionnel que vous déposez au service Intendance

**Au dos du chèque, vous voudrez bien noter votre nom, prénom et classe et spécifier DP5J.**

- Soit en espèces, à l'intendance.

## ➤ Aides

Si vous rencontrez des difficultés financières pour régler les frais liés à la scolarité, vous pouvez bénéficier des aides de l'Etat et de la Région Occitanie. Pour ce faire, retirer un dossier auprès du service Intendance ou contacter celui-ci (05.62.34.86.09).

## ➤ Bourses :

- Pour les élèves boursiers lycéens, le montant des bourses est déduit de la facture de restauration :
  - ✓ Cas 1 : Montant des bourses supérieur à la facture de demi-pension : le reliquat de bourses vous sera versé en fin de trimestre (fin décembre, fin mars et début juillet) sur le compte du responsable qui perçoit les aides selon le RIB que vous aurez fourni. (Attention en cas de changement de RIB en cours d'année ne pas oublier d'avertir le service intendance)
  - ✓ Cas 2 : Montant des bourses inférieur à la facture : vous recevrez un avis aux familles détaillé précisant la somme qui reste à payer.
- Pour les élèves post-BAC, les bourses, gérées directement par le CROUS, sont virées en totalité par celui-ci aux familles. Le forfait est donc à régler dans son intégralité à l'établissement.

## ➤ Horaires d'ouverture

| <i>PETIT DÉJEUNER</i> | <i>DÉJEUNER</i>  |
|-----------------------|--|
| de 7h à 7h40          | Chaîne Classique : de 11h30 à 13h15<br>Chaîne Grill : de 11h30 à 12h45 |

## ➤ Menus

Les menus sont affichés à l'extérieur et à l'intérieur du Self, et consultables sur les « actualités » de l'ENT. Les modalités de choix du petit-déjeuner et des autres repas sont indiquées lors du passage.

**Le Proviseur,**

**C. COURADE**